

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Gestion de carrière artistique

Développer son projet de carrière artistique en
autonomie.

10

JOURS

60

HEURES

5

MODULES

PRÉSENTIEL /
DISTANCIEL

1 500 € TTC

Non éligible au CPF

Un projet artistique. Une trajectoire autonome.

FINALITÉ RECHERCHÉE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de développer son projet de carrière artistique en autonomie.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- 01 Structurer son projet artistique
- 02 Développer sa visibilité
- 03 Prospecter et gérer les opportunités professionnelles
- 04 Suivre l'administration et les finances de son projet
- 05 Inscrire son projet dans l'écosystème du spectacle vivant

02 / INFORMATIONS PRATIQUES

Public & accès à la formation

PUBLIC

Demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle et micro-entrepreneurs.

PRÉREQUIS

- Avoir un projet artistique bien défini, ou être déjà micro-entrepreneur dans le secteur créatif.
- Avoir un niveau de base dans le domaine artistique concerné.
- Être motivé et prêt à s'engager sur la durée de la formation.

10 jours / 60 heures

1 500 € TTC

MODALITÉS

Formation en présentiel et en distanciel.
Accessible aux personnes en situation de handicap.

INSCRIPTION

Sur entretien téléphonique ou physique.

DÉLAIS D'ACCÈS

Mise en place en 48 h, selon les disponibilités du formateur.

DATES DES SESSIONS

Dates connues ou indiquées sur le devis / la convention de formation.

Les cinq modules

01

Structurer son projet artistique

- Identifier le cadre juridique adapté à son projet artistique.
- Produire et organiser les documents administratifs courants de son activité artistique.

02

Développer la visibilité numérique de son projet artistique

- Construire et tenir à jour ses profils professionnels en ligne.
- Concevoir et diffuser des contenus de communication adaptés à son projet artistique.

03

Prospecter et gérer les opportunités professionnelles

- Identifier le cadre juridique adapté à son projet artistique.
- Produire et organiser les documents administratifs courants de son activité artistique.

Les cinq modules

04

Suivre l'administration et les finances de son projet artistique

- Établir devis, factures et tarifs cohérents avec les pratiques du secteur.
- Tenir le suivi financier simplifié et le classement administratif de son activité.

05

Inscrire son projet dans l'écosystème de la danse et du spectacle vivant

- Identifier les acteurs clés et dispositifs d'accompagnement utiles à son projet.
- Présenter son projet et adopter une posture professionnelle adaptée au secteur.

FINALITÉ RECHERCHÉE

Développer son projet de carrière artistique en autonomie.

Une pédagogie participative

Cours en groupe, méthode participative active et mise en situation.

01

Avant la formation

Évaluation du projet du stagiaire lors d'un entretien. Questionnaire préalable à l'action de formation pour s'adapter au mieux à ses besoins.

02

Évaluer la progression

Évaluation par QCM et cas pratique pour évaluer l'évolution du projet du stagiaire. Feuille de présence.

03

À l'issue du parcours

Feedback à la fin du processus.
Attestation de formation.
Questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

Les possibilités de financement

FORMATION NON ÉLIGIBLE AU CPF

AFDAS

Pour les intermittents du spectacle : financement envisageable selon l'activité justifiée, les délais de carence et les critères en vigueur.

FIF PL

Pour les professionnels libéraux relevant du FIF PL, y compris certains micro-entrepreneurs : selon le code NAF, la contribution formation et les critères de la profession.

AGEFICE

Pour les dirigeants non salariés du commerce, de l'industrie et des services relevant de l'AGEFICE : selon l'attestation de contribution formation et les critères applicables.

FRANCE TRAVAIL / AIF

Pour les demandeurs d'emploi inscrits : aide individuelle à la formation possible, même hors CPF, si le projet est validé par France Travail après étude du dossier.

EMPLOYEUR / OPCO

Pour les salariés : financement via le plan de développement des compétences de l'employeur. Participation de l'OPCO à étudier selon la branche, l'effectif et les critères applicables.

Prise en charge partielle ou totale selon le statut, l'éligibilité de la formation, les plafonds et les fonds disponibles. Aucun financement n'est automatique : faire confirmer l'accord et les délais de dépôt par le financeur avant le début de la formation.

SOURCES OFFICIELLES / LIENS UTILES

[AFDAS](#)[FIF PL](#)[AGEFICE](#)[France Travail](#)[Ministère du Travail](#)

Informations consultées le 14 septembre 2026.

06 / MOYENS ET ENCADREMENT

Les ressources de la formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Vidéoprojecteur · Télévision · Tableau blanc

Mise en situation · Fichier Drive

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

La formation est réalisée par un formateur formé à la formation et à l'animation d'ateliers collectifs.

Anthony Bardeau

06 14 70 45 62

abardeau@yahoo.fr

ORGANISME DE FORMATION

AS'COM FORMATION

103 avenue Charles de Gaulle
82000 Montauban

05 63 91 20 77

rh@groupe-ascom.com

www.groupe-ascom.com

N° organisme de formation : 73820067282

SIRET : 798 409 330 00023

Code Datadock : 0021805

Qualiopi : CERTIFICAT B01027